

Division des Personnels
Bureau des Actes Collectifs

Référence
Mouv. à titre provisoire

Dossier suivi par
Carole Ghirardi

Tel
04 91 99 67 52
fax
04 91 99 67 81
mel
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 MARSEILLE
cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

à

Mmes et M. les personnels enseignants du 1^{er} degré
S/C de Mmes et M. les Inspecteurs de l'Education
Nationale chargés de circonscription

Marseille, le 18 juin 2009

Objet : Mouvement à titre provisoire des enseignants du 1^{er} degré

Sont concernés par la présente note d'information :

- Les enseignants **sans affectation** à l'issue du mouvement à titre définitif
- Les enseignants ayant intégré le département **après** le 1^{er} janvier 2009
- Les enseignants actuellement affectés à titre provisoire et qui **n'ont pas** participé au mouvement à titre définitif.

FORMULATION DES VOEUX

1°) Nombre

Il est possible d'émettre 20 vœux au maximum (vœux précis sur une école, vœux globaux par type de poste sur une commune, vœux précis sur postes fractionnés ...).

Parmi ces 20 vœux, 5 doivent être formulés sur 2 zones géographiques élargies.

Exemple : cas d'un enseignant souhaitant une affectation à AIX EN PROVENCE ou dans ses environs.

Ses 5 vœux pourraient être :

- 1 – zone "PAYS D'AIX" – tout poste d'enseignant classe élémentaire
- 2 – zone "PAYS D'AIX" – tout poste d'enseignant classe maternelle
- 3 – zone "PAYS D'AIX" – tout poste d'enseignant titulaire remplaçant
- 4 – zone "GARLABAN" – tout poste d'enseignant classe élémentaire
- 5 – zone "MARSEILLE NORD" – tout poste d'enseignant classe élémentaire



Il est obligatoire de formuler au moins 5 vœux sur au moins deux zones géographiques élargies. En cas de non respect de cette consigne, l'enseignant sera réputé avoir émis un vœu global pour l'ensemble du département et pourra donc être nommé indifféremment sur tout poste quelle que soit sa nature (poste spécialisé par exemple).

Remarques :

- Les postes **fractionnés ne sont pas inclus** dans les vœux **globaux**. Il convient donc de demander ces postes en formulant des vœux précis.
- Les postes qui apparaissent **bloqués** car susceptibles de faire l'objet d'une mesure de fermeture à la rentrée, **ne doivent pas être demandés** (ces postes apparaissent dans la colonne « nb.B »).

2°) Nature des postes

Le mouvement à titre provisoire comporte :

Des supports entiers de toute nature : adjoints, enseignants spécialisés, remplaçants, directeurs etc...). Il est précisé que tous les postes peuvent être demandés (sauf les postes vacants/bloqués). L'obtention d'un poste de direction n'implique aucunement l'exercice effectif des fonctions de directeur.

Des supports entiers **fractionnés** recomposés à partir de temps partiels et / ou de décharges dont vous trouverez le détail au début de la liste des postes vacants publiée sur le site de l'Inspection académique, et signalés par « oui » dans la colonne de droite intitulée « fractionné ». Pour ce type de poste, **ne saisir que le code figurant dans la liste générale des supports vacants classés par commune**.

Exemple : Page 78 – Commune d'AUBAGNE – E.E.PU Camp Major : ne saisir que le code 7309

Remarque : les enseignants travaillant à **temps partiels** seront affectés prioritairement **sur les ¼ de postes**.

AFFECTATIONS SUR POSTES EN Z.E.P.

Les personnels affectés en 2008/09 sur une école située en Z.E.P. et qui la redemandent, bénéficient d'une priorité.

SAISIE DES VŒUX SUR S.I.A.M.

La saisie des vœux se fait **exclusivement** par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès. Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

- **Activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée) :**
 - vous munir de votre NUMEN
 - vous connecter sur le site public : <http://messagerie.ac-aix-marseille.fr>

Après activation, noter :

- le compte utilisateur qui vous est attribué par le logiciel



3/3

- votre mot de passe qui est votre NUMEN, sauf si vous faites le choix de le modifier

- **Accéder à I-PROF**
 - Vous connecter sur le site de l'I.A.13 : <http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr>
 - Ou directement sur le site : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>
 - Cliquer sur l'icône « bureau virtuel », puis sur le pavé I-PROF
 - Saisir le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres), et votre mot de passe
- **Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :**
Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services* , puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Le serveur sera ouvert du :

**Vendredi 19 juin 2009 au
Jeudi 25 juin 2009 à minuit**

En cas de difficultés techniques, vous pourrez contacter les services informatiques de l'Inspection Académique au 04 91 99 66 20 ou 66 70.

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD